

<https://www.snetap-fsu.fr/Payer-pour-travailler-cela-suffit-le-SNETAP-FSU-durcit-le-ton.html>



"Payer pour travailler, cela suffit" : le SNETAP-FSU durcit le ton !

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 10 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Depuis des mois, le SNETAP-FSU interroge la [DGER](#) et le SRH du Ministère quant aux retards, problèmes et difficultés rencontrés par les personnels de l'enseignement agricole pour être payés pour le travail effectué

1000 collègues de l'enseignement agricole attendent toujours le paiement de leurs indemnités pour les sessions d'examens 2020 et 2021

Interpellée, une nouvelle fois, il y a quelques jours la [DGER](#) reconnaît la réalité du problème et son ampleur : "Le paiement des indemnités encore dues au titre des examens 2020 et 2021 est en cours de traitement par l'administration centrale. Un lot d'environ 500 dossiers devrait être payé avec la paie de juin et un autre lot d'environ 500 dossiers avec la paie de juillet. Pour l'an prochain, la DGER et le SRH travaillent d'ores et déjà à une procédure et un calendrier qui permettront de traiter les dossiers plus rapidement à l'issue de chaque session d'examens."

Une réponse qui ne peut satisfaire que très partiellement des enseignant.es qui pour certain.es attendent depuis plus de 20 mois qu'on leur paie la ou les missions pour lesquelles ils.elles ont été convoqué.es. Comment comprendre par ailleurs que le paiement tardif qui arrive parfois sur nos fiches de paie n'indique en rien l'intitulé de la mission réalisée ?

Toutes et tous, nous attendons qu'enfin, notre travail soit reconnu, respecté et rémunéré en temps et en heure. Nous appelons tous les collègues "grand.es oublié.es" du paiement de ces sessions 2020 et 2021 à se rapprocher de leur section SNETAP-[FSU](#) d'établissement ou à contacter directement le SNETAP-FSU (snetap.snetap-fsu.fr).

Avance des frais de déplacements : des réponses insuffisantes

Par ailleurs, dans la continuité de notre appel "Payer pour travailler, cela suffit", des dizaines d'agent.es ont fait la demande d'avance de frais... entraînant très rapidement certaines MIREX à répondre que les avances ne pourraient être versées avant la tenue des ateliers de correction (sic !) et que dans tous les cas, les collègues avaient l'obligation d'assurer/de répondre aux convocations.... [Le SNETAP-FSU est intervenu auprès de la Directrice Générale](#) et du service des ressources humaines pour dénoncer ces "réponses méprisantes et autoritaires" et déposer

un [préavis de grève à partir du 14 juin](#) couvrant l'ensemble des collègues qui refusent/ront de céder à ces fins de non recevoir et autres diktats d'un ministère défaillant !

Paris, le 09 juin 2022